

Niveau 5 BTSA Métiers de l'élevage

Développement, production et conseil

Quels métiers ?

Les emplois dans le secteur de l'élevage se répartissent en 4 grandes catégories d'emplois :

- Les technicien(nes) dans des secteurs très spécialisés de : l'alimentation, la sélection et l'amélioration génétique, la reproduction, des bâtiments et de l'installations, la qualité et du contrôle de performance, la valorisation des produits et des services de l'élevage ...;
- Les technicien(nes) généralistes dans le domaine du pilotage stratégique et la gestion des systèmes d'élevage.
- Les éleveurs(ses), responsables d'ateliers ou salariés.
- Les technicien(nes) du secteur de l'accompagnement socio-technique, de l'animation, de l'expérimentation et de la recherche en OPA, des services de l'état, ...

Plusieurs métiers s'offrent à vous : Responsable et technicien d'élevage, contrôleur de performance, inséminateur, technicien d'expérimentation, technicien conseiller, contrôleur/auditeur, inspecteur.

Avec ce BTSA, vous allez acquérir de solides connaissances en zootechnie notamment sur les thèmes de l'alimentation, la santé, la reproduction, la génétique et sélection et du bien-être animal. Les productions qui peuvent être étudiées sont : les bovins lait et viande, ovins et caprins, porcins, équins et avicoles). 2 stages obligatoires vous prodiguent une connaissance approfondie du terrain.

Formation

La formation est dispensée *via* une plateforme de formation sur Internet, qui vous donne accès aux consignes de travail et à un ensemble de ressources numériques. Pour cela, vous devez disposer d'un ordinateur connecté en haut débit, et maîtriser *a minima* l'outil informatique.

Niveau requis

Pour suivre cette formation, vous devez avoir un bon niveau de **Terminale**, notamment en matières **scientifiques**, ainsi qu'un intérêt certain pour l'élevage, et des aptitudes aux travaux pratiques.

Cette formation vous permettra de consolider le développement d'une approche scientifique et professionnelle.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

La durée de la formation minimale, même pour des élèves dispensés, est de **16 mois**, sachant que **le cursus comprend 2 stages obligatoires**.

Les dates d'inscription en formation sont précisées sur notre site internet : ead.institut-agro.fr

Contenu

La formation est organisée en blocs.

• 3 blocs de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

- B1** S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- B2** Construire son projet personnel et professionnel
- B3** Communiquer dans des situations et des contextes variés

• 5 blocs spécifiques au BTSA Métiers de l'élevage (enseignement professionnel)

- B4** Conduire des productions animales
- B5** Piloter un système d'élevage
- B6** Organiser l'activité de production
- B7** Répondre à une problématique zootechnique située
- B8** Accompagner le changement sociotechnique

Stage

La formation inclut **plusieurs stages** :

- un stage en Exploitation Agricole (EA). Durée maximum **de 4 à 8 semaines**. Support du dossier B4 et des fiches du B5 et B6;
- un stage en Organismes Professionnels Agricoles (OPA) ou en EA. Durée **de 4 à 8 semaines**. Support des fiches du B8.

La durée globale des stages ne peut excéder **16 semaines**.

Sessions de regroupement*

2 à 4 sessions de regroupement font partie du programme de la formation. Elles permettent certains cours ou révisions en présentiel, l'apprentissage de gestes techniques, des visites d'exploitation.

Elles se déroulent dans des établissements partenaires de l'Institut Agro Enseignement à distance. Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

Des classes virtuelles sont prévues dans plusieurs disciplines (zootechnie, SESG, certaines langues).

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur ead.institut-agro.fr

Examen

L'examen a lieu en mai/juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes:

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles est éliminatoire.
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, à l'ensemble des épreuves.

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 - S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui C1-1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique C1-2 - Se situer dans des questions de société C1-3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société	1	4h00	écrit
E2 - Construire son projet personnel et professionnel C2-1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire C2-2 - S'insérer dans un environnement professionnel C2-3 - S'adapter à des enjeux et des contextes particuliers C2-4 - Conduire un projet	1	30 minutes	oral
E3 - Communiquer dans des situations et des contextes variés C3-1 - Répondre à des besoins d'information pour soi ou pour un public C3-2 - Communiquer en langue étrangère C3-3 - Communiquer avec des moyens adaptés	1	40 minutes	oral épreuve s'appuyant sur des écrits
E4 - Conduire des productions animales C4-1 - Proposer un processus de productions animales C4-2 - Adapter la conduite d'une production animale C4-3 - Mettre en œuvre des interventions et des manipulations sur les animaux C4-4 - Évaluer la performance globale du processus de production	1	40 minutes (10 minutes de présentation + 30 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur un dossier (10 pages)
E5 - Pilotage du système d'élevage C5-1 - Adapter un système d'élevage aux transitions et à leurs enjeux C5-2 - Évaluer le fonctionnement du système d'élevage à différentes échelles C5-3 - Proposer une évolution stratégique du fonctionnement du système d'élevage	1	35 minutes (15 minutes de présentation + 20 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur 3 fiches
E6 - Organisation de l'activité de production C6-1 - Organiser la combinaison des facteurs de production et de gestion du travail C6-2 - Optimiser la politique d'achat et de vente C6-3 - Caractériser l'opportunité d'une diversification intégrant une activité de transformation des produits animaux et/ou des issues d'élevage C6-4 - Mettre en œuvre une démarche qualité en lien avec la santé et la sécurité au travail	1	40 minutes (15 minutes de présentation + 25 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur 4 fiches
E7 - Expertise zootechnie C7-1 - Analyser une situation zootechnique C7-2 - Élaborer des démarches de résolution de problématiques zootechniques C7-3 - Argumenter des solutions alternatives en réponse à une problématique zootechnique	1	4h00	écrit
E8 - Accompagnement du changement sociotechnique C8-1 - Mobiliser des initiatives, des orientations et des plans d'action en vue d'un changement sociotechnique C8-2 - Produire des références techniques au service des orientations visées en lien avec le plan d'action visé et la stratégie élaborée C8-3 - Aider à la prise de décision	1	30 minutes (10 minutes de présentation + 20 minutes d'entretien)	oral épreuve s'appuyant sur 3 fiches SPSV

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,

– soit justifier de l'équivalent de deux années d'activités professionnelles à temps plein, à la date du début de la formation,

– soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSA, DUT, BUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2** et **E3** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

En cas d'échec à l'examen, vous pouvez garder le bénéfice des notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10, durant les 5 sessions suivantes.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt